

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 1^{er} juin 2015

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 1^{er} juin 2015 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Marco Tanguay
Yves Bergeron	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Sont absents :

La conseillère Hélène Martin Le conseiller François Madore

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1- Assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation.

Le maire présente le projet de règlement n° 2015-103-Z intitulé *Règlement amendant le Règlement de zonage n° 148 dans le but d'agrandir la zone 2990C, d'y ajouter la classe d'usages numéro 43 permettant la vente au détail d'automobiles et d'embarcations et d'y autoriser l'entreposage extérieur de type A.*

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ce projet de règlement.

1.2- Proclamation - Semaine québécoise des personnes handicapées

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroule du 1^{er} au 7 juin 2015 sous le thème *Ensemble, bâtissons une société plus inclusive!*;

ATTENDU QUE les actions favorisant l'inclusion des personnes handicapées relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil de la Ville de Thetford Mines proclame la semaine du 1^{er} au 7 juin 2015, la Semaine québécoise des personnes handicapées et invite toutes les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les entreprises et institutions à poser des gestes simples pour accroître la participation sociale des personnes handicapées.

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

- 12.1 Embauche en permanence de M. Olivier Grondin au poste de directeur général;

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

- 7.7 Plan projet de rénovation au 5643, boul. Frontenac Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015
ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1- Adoption des procès-verbaux des 19 et 25 mai 2015 de la Commission permanente
ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 19 et 25 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 19 et 25 mai 2015 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions

adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1- Rapport de la greffière sur les demandes de dérogations mineures (4) La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du règlement n° 16 sur les dérogations mineures, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard des demandes concernant :

- La propriété située au 1350, rue Labbé;
- La propriété située au 101, rue Monfette Est;
- La propriété située au 657, 9e Rue Sud;
- La propriété située au 5527, boulevard Frontenac Est.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ces demandes.

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1- Dérogation mineure pour la propriété située au 1350, rue Labbé ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-010 concernant l'immeuble situé au 1350, rue Labbé a été déposée au Service d'urbanisme;

2015-191TM

ATTENDU QUE cette demande consiste à :

- Permettre un stationnement en cour avant et en cour avant secondaire lorsque prohibé dans ces cours pour un usage résidentiel;
- Porter à 9 mètres la largeur d'un accès à la propriété lorsque prescrite à 7,5 mètres;
- Permettre l'empiètement du stationnement en façade avant du bâtiment;
- Porter à 108 le nombre d'arbres total lorsque prescrit à 133;
- Porter à 37 le nombre d'arbres en cour avant lorsque prescrit à 67;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 21 avril 2015;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-010, relativement aux lots numéros 4 385 066 et 4 386 429 du cadastre du Québec soit acceptée;

QU'il soit suggéré au demandeur de planter 10 arbres supplémentaires dans la cour avant et de privilégier les arbres fruitiers et/ou à floraison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 101, rue
Monfette Est

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-016 concernant l'immeuble situé au 101, rue Monfette Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à :

- Permettre la localisation d'une aire de stationnement hors-rue dans la cour avant principale avec un empiétement sur une largeur de 17,4 mètres devant la façade avant du bâtiment résidentiel lorsque prescrit à 3 mètres;
- Augmenter la largeur maximale permise d'une allée d'accès à 12 mètres lorsque prescrite à 7,5 mètres;
- Permettre la localisation de 20 arbres en cour avant principale lorsque prescrite à 50;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 21 avril 2015;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-016, relativement au lot numéro 4 383 006 du cadastre du Québec soit acceptée;

QU'il soit suggéré au demandeur de planter 10 arbres supplémentaires dans la cour avant et de privilégier les arbres fruitiers et/ou à floraison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 657, 9e Rue
Sud

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2015-023 concernant l'immeuble situé au 657, 9e Rue Sud a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à diminuer la profondeur d'un terrain d'angle pour une habitation multifamiliale isolée à 25,82 mètres lorsque prescrite à 27,4 mètres;

2015-193TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 21 avril 2015;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2015-023, relativement au lot numéro 5 443 139 du cadastre du Québec, soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 5527,
boulevard
Frontenac Est

2015-194TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-027 concernant l'immeuble situé au 5527, boulevard Frontenac Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à :

- Porter à 150 mètres carrés la superficie des bâtiments complémentaires lorsque prescrite à 58 mètres carrés;
- Porter à 6,1 mètres la hauteur d'un bâtiment complémentaire lorsque prescrite à 5,5 mètres;
- Porter à 4 le nombre de bâtiments complémentaires lorsque prescrit à 3;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 21 avril 2015;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-027, relativement au lot numéro 4 602 769 du cadastre du Québec, soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-050 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Renouvellement
des assurances
collectives des
employés de la
Ville

2015-197TM

ATTENDU l'échéance des polices d'assurance collective des employés de la Ville;

ATTENDU le renouvellement offert par l'assureur Croix Bleue Médavie pour le terme 2015-2016;

ATTENDU la recommandation du Comité sur les assurances collectives du 4 mai 2015;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 19 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville confie à Croix Bleue Médavie le renouvellement de la couverture de l'assurance collective pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016, moyennant une prime mensuelle d'environ 52 224 \$, taxes en sus, et ce, en regard des protections d'assurance vie de base, d'assurance vie pour les personnes à charge, d'assurance invalidité de longue durée et d'assurance maladie des employés de la Ville;

QUE le coût de ces services soit payé à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2015 et 2016 suivant les proportions définies aux conventions collectives et aux ententes de travail des employés de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Renouvellement
des assurances
collectives des
employés de la
Ville - MMA

2015-198TM

Le conseiller Michel Verreault déclare la nature générale de son intérêt dans la question traitée à ce point. Il s'abstient de participer aux discussions et n'enregistre pas son vote sur la proposition.

ATTENDU l'échéance des polices d'assurance collective pour la protection *mort, mutilation ou accident* des employés de la Ville;

ATTENDU l'offre déposée par SSQ pour la période du 1er juin 2015 au 31 mai 2016;

ATTENDU la recommandation du Comité sur les assurances collectives en date du 4 mai 2015;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 19 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le contrat intervenu entre la Ville de Thetford Mines et SSQ soit renouvelé pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016 pour un taux de 0,019 \$/1 000 \$ assurable, taxes en sus, et ce, en regard de la protection d'assurance décès-mutilation par accident des employés de la Ville;

QUE le coût de ces services soit payé à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2015 et 2016, suivant les proportions définies aux conventions collectives et aux ententes de travail des employés de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Octroi du contrat
d'alimentation en
eau et mise aux
normes des
infrastructures
d'eau potable -
Distribution
secteur usagers
du Lac du Huit

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les travaux d'alimentation en eau et de mise aux normes des infrastructures d'eau potable, plus précisément concernant les usagers du secteur du Lac du Huit;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total
Cité Construction TM inc.	1 817 051,17 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	2 022 409,25 \$
Lafontaine & fils inc.	2 737 786,40 \$ (non conforme)
T.G.C. inc.	3 639 218,01 \$ (non conforme)

2015-199TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 19 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Cité Construction TM inc.**, les travaux d'alimentation en eau et de mise aux normes des infrastructures d'eau potable - Distribution - usagers du secteur du Lac du Huit pour la somme de 1 817 051,75 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 344;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'émission du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-
Acquisition de
grues et
stabilisateurs
hydrauliques

2015-200TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'acquisition de grues et de stabilisateurs hydrauliques;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

Soumissionnaire	Total
Hiab Québec div. d'Atlas Polar	23 115 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 19 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie à **Hiab Québec div. d'Atlas Polar Company LTD**, la fourniture seulement (installation exclue) des produits suivants:

- deux ensembles de grues de marque Hiab, modèle 026T-3 de l'année 2015;
- quatre ensembles de stabilisateurs de marque Hiab, modèle 500500F de l'année 2015,

le tout pour une dépense totale anticipée de 23 115 \$ taxes applicables en sus, payable à même le fonds de roulement;

QUE le coût de cette dépense soit remboursé au fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans, à compter de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5-
Location de
machinerie
lourde

2015-201TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la location de machinerie lourde;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total
Picard Excavation inc.	Prix divers
Excavation Gérard Roy & fils enr.	Prix divers
Germain Daigle Excavation enr.	Prix divers
Cité Construction TM inc.	Prix divers
Les Transports Maggy Beaudet inc.	Prix divers
Denis Lambert Excavation inc.	Prix divers
Les Constructions de L'Amiante inc.	Prix divers

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 19 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie la location de machinerie lourde, article par article, au soumissionnaire ayant déposé la meilleure offre pour chaque item, tel que présenté au tableau d'adjudication, à **Germain Daigle Excavation enr., Excavation Gérard Roy & Fils enr., Les Transports Maggy Beaudet inc.** et à **Cité Construction TM inc.**, pendant une période de douze mois, le tout selon les prix unitaires déposés, ces montants étant payables à même les fonds généraux des années 2015 et 2016 et les fonds de certains règlements d'emprunt.

L'adjudication s'établit comme suit :

- Germain Daigle Excavation enr. pelle hydraulique sur chenilles classes 1306 et 1310 et brise-roche hydraulique 300 kg/m
- Excavation Gérard Roy & Fils enr. pelle hydraulique sur chenilles classe 1313
- Les Transports Maggy Beaudet inc. bouteur sur chenilles régulières classe 0406 (50 kW) et brise-roche hydraulique 425 kg/m
- Cité Construction TM inc. bouteur sur chenilles à basse pression au sol classe 0459 (65 kW) et brise-roche hydraulique 60 kg/m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6-
Acquisition d'une
structure
récréative

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'acquisition d'une structure récréative;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2015-202TM

Soumissionnaires	Montant
Équipements Récréatifs Jambette inc.	12 850 \$
Tessier Récréo-Parc inc.	13 029 \$

ATTENDU l'analyse réalisée par le comité de sélection et le pointage accordé à chaque soumission pour les différents critères établis, dont le prix fait partie, étant donné l'utilisation d'un système facultatif de pondération des offres;

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 25 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Équipements Récréatifs Jambette inc.**, la fourniture d'une structure récréative neuve pour la

clientèle des 5-12 ans au montant de 12 850 \$, taxes en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7-
Octroi du contrat
de fourniture et
livraison de
portes pour le
Centre Mario-
Gosselin et la
piscine de Black
Lake

2015-203TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture et l'installation de portes au Centre Mario-Gosselin et à la piscine du secteur Black Lake;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes:

Soumissionnaires	Montant
Construction Gosselin-Tremblay inc.	14 115,00 \$
Les Constructions Réjean Pomerleau inc.	15 974,20 \$
Construction du Lac Noir	15 974,20 \$
Construction MMG inc.	16 073,76 \$
Construction Olisa	16 900,00 \$
TDS Construction inc. / GUS	21 300,00 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 25 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Construction Gosselin-Tremblay inc.**, la fourniture et l'installation de trois portes au Centre Mario-Gosselin et à la piscine du secteur Black Lake au montant total de 14 115 \$, taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8-
Octroi du contrat
de travaux de
scellement de
fissures d'enrobé
bitumineux avec
fraisage

2015-204TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour des travaux de scellement de fissures d'enrobé bitumineux avec fraisage pour l'année 2015;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant
Cimota inc.	6 810 \$
Scellements J.F. inc.	7 350 \$
Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	12 470 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 25 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Cimota inc.**, les travaux de scellement de fissures d'enrobé bitumineux avec fraisage pour l'année 2015 au tarif de 2,07 \$/mètre linéaire pour quantité initiale de 3000 mètres linéaires, ainsi qu'une somme forfaitaire fixe de 600 \$ pour les frais de signalisation, représentant un déboursé total de 6 810 \$, taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.1- ATTENDU la période de probation complétée par le titulaire du poste de directeur
Embauche en permanence de M. Olivier Grondin au poste de directeur général à la Ville de Thetford Mines;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

2015-205TM ET RÉSOLU :

QUE monsieur Olivier Grondin soit embauché en permanence au poste de directeur général, et ce, à compter du 1^{er} juin 2015;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1- ATTENDU QUE le Service des ressources financières a déposé la liste des chèques
Acceptation de la liste des chèques du mois d'avril 2015;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 19 mai 2015;

2015-206TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 2 479 930,52 \$ pour la période du 1^{er} au 30 avril 2015 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - **GREFFE**

15 - **SÛRETÉ MUNICIPALE**

16 - **SÉCURITÉ INCENDIE**

17 - **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT**

18 - **URBANISME**

19 - **LOISIRS ET CULTURE**

20 - **LÉGISLATION**

20.1- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
Adoption du APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault
second projet de

règlement n°
2015-103-Z

2015-207TM

ET RÉSOLU :

QU'un **second projet** de règlement relatif au projet d'amendement au *Règlement de zonage n° 148 dans le but d'agrandir la zone 2990C, d'y ajouter la classe d'usages numéro 43 permettant la vente au détail d'automobiles et d'embarcations et d'y autoriser l'entreposage extérieur de type A*, soit adopté sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2- Avis de motion (
projet n° 2015-
103-Z)

Le conseiller Marco Tanguay donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté pour étude et adoption, le projet de règlement pour amender le *Règlement de zonage n° 148 dans le but d'agrandir la zone 2990C, d'y ajouter la classe d'usages numéro 43 permettant la vente au détail d'automobiles et d'embarcations et d'y autoriser l'entreposage extérieur de type A* (projet n° 2015-103-Z).

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue. Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Plantation d'arbres / Acquisition de biens et services.
- 2) Paramètres d'une dérogation mineure / Caractéristiques des arbres à planter pour les nouvelles constructions.
- 3) Suivi du dossier Municipalité amie des aînés (MADA).
- 4) Monument situé devant l'hôtel de ville / Suggestion d'un nouvel odonyme / Financement des infrastructures d'un développement domiciliaire / Publication des procès-verbaux des séances du Conseil / Programme de revitalisation du centre-ville / Matières organiques et compostage / Annonces au début de la séance / Transmission des questions au Conseil / Nombre de conseillers municipaux.
- 5) Semaine québécoise des personnes handicapées / Règlementation concernant les chiens guide / Travaux à la piscine Ste-Marthe / Église Notre-Dame.
- 6) État des voies de circulation / Acquisition d'un immeuble et travaux de rénovation.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 21h34.

Le tout respectueusement soumis.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj